

A.D. SERVICE LOCATION
Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 15 Route de Cornebarrieu - 31820 PIBRAC
RCS TOULOUSE 489 818 971 (2006 B 1431)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux avril,
A 15 heures

Monsieur Didier AUTRAN
Demeurant 7 Rue Marie Mesples – 31490 BRAX

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 15 euros composant le capital social de la société A.D. SERVICE LOCATION,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 15 Route de Cornebarrieu - 31820 PIBRAC, au 7 Rue Marie Mesples – 31490 BRAX, à compter du 2 avril 2024, et en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 7 Rue Marie Mesples – 31490 BRAX."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Didier AUTRAN
Gérant



AD